

Budget 2001

TAUX DE TAXES

TAXATION*	2000	2001
Foncière générale	0.6091 / 100 \$ éval.	0.6132
Dettes générales	0.0618 / 100 \$ éval.	0.0731
Service de police	0.2091 / 100 \$ éval.	0.1937
Total	0,8800 / 100 \$ éval.	0,8800

* Voir tableau de répartition

TARIFICATION RÉSIDENTIELLE

Eau PSL	130.00 \$	130.00 \$
Eau Domaine Laurentien	95.00 \$	95.00 \$
Eau Lac Écho	165.00 \$	165.00 \$
Égout	38.00 \$	38.00 \$
Usine d'épuration	38.00 \$	38.00 \$
Enlèvement des ordures	59.00 \$	60.00 \$
Cueillette sélective (6 mois)	0.00 \$	14.50 \$
Assainissement	0.0648 / 100 \$ éval.	0.0610

TARIFICATION GÉNÉRALE

Quotes-parts régionales et gouvernementales	51.00 \$	51.00 \$
Reconfection rôle d'évaluation	6.00 \$	6.00 \$
Licence chiens	15.00 \$	15.00 \$
- pour personnes de 60 ans et +	10.00 \$	10.00 \$

STATISTIQUES

	2000	2001
Valeurs imposables	306,983,300 \$	331,407,700 \$
Valeurs non imposables	12,785,800 \$	17,587,400 \$
Nombre de résidence	2,983	3,048
Nombre de terrains vagues	1,044	1,046
Nombres de commerces	232	239
Taux d'intérêt	9.9%	12.0%
Population	8,480	8,480

LES FAITS SAILLANTS POUR 2001

Votre conseil municipal veut mettre l'accent sur les dossiers suivants :

- Bibliothèque municipale.
- Aménagement de la réserve de sable.
- Mise en place de la cueillette sélective en juillet 2001.
- Politique d'aide à la famille (activités sportives) et aux organismes communautaires.
- Amélioration du réseau routier.
- Restructuration des services administratifs.
- Réduction des mandats pour honoraires professionnels.
- Projets de pavage pour différents secteurs.
- Mise en place d'un programme d'accès à l'information pour les citoyens et structure consultative permanente (comités et commissions).
- Favoriser une revitalisation commerciale (achat local et nouveaux commerces).
- Réorganisation policière régionale - politique des équipements supralocaux.

PROGRAMME DE DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR 2001

Le conseil municipal a prévu des projets d'immobilisations qui devront être réalisés ou débutés d'ici le 31 décembre 2001. Certains de ces projets ont nécessité des subventions gouvernementales et d'autres seront réalisés à même des règlements de secteur ou assumés par l'ensemble de la Municipalité.

Tous ces projets seront déposés au conseil municipal pour discussion dans les mois à venir.

• Bornes sèches Lac Renaud	25 000 \$
• Aménagement dépôt d'abrasif	140 000 \$
• Réfection aqueduc rue Louis-Morin Morin et ptie Mtée Ste-Thérèse	226 000 \$
<i>*un montant de 226 000 \$ est prévu pour 2002</i>	
• Modifications - accès route 117	65 000 \$
• Aménagement d'une bibliothèque	100 000 \$
• Aménagement de parcs et terrains de jeux	35 000 \$
• Équipements touristiques	20 000 \$
Pour un total de	611 000 \$

NOUVEAU RÔLE POUR 2001

Un nouveau rôle d'évaluation pour plus d'équité entre tous les contribuables

L'obligation par la loi

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Prévost est régie par des lois provinciales et une des ces lois est la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Notons qu'à tous les trois (3) ans (rôle triennal), cette loi oblige toute administration municipale à confectionner un rôle d'évaluation juste et équitable pour l'ensemble de ses contribuables.

Nouveau rôle d'évaluation

Tel que requis par la loi, l'évaluateur municipal, M. Pierre Godin e.a., a déposé un nouveau rôle triennal d'évaluation pour les années 2001-2002-2003, et cela est basé sur la valeur marchande de votre propriété au 1^{er} juillet 1999.

Dès réception de votre compte, questions que l'on doit se poser

En recevant votre certificat d'évaluation et votre compte de taxes, la principale question à se poser afin de déterminer si la valeur uniformisée apparaissant sur votre compte de taxes est justifiée, est :

Objectivement, si en date du 1^{er} juillet 1999, date de référence légale, votre immeuble avait été vendu sur un marché libre, auriez-vous obtenu le montant inscrit dans la case «valeur uniformisée» ?

Si votre réponse est «OUI» : la valeur uniformisée inscrite sur votre compte de taxes est donc le reflet de la valeur marchande de votre immeuble en date du 1^{er} juillet 1999 tel que prescrit par la Loi.

Si votre réponse est «NON», nous vous suggérons de prendre contact avec le service d'évaluation de la MRC de La Rivière-du-Nord, responsable de la confection du rôle d'évaluation pour la Ville de Prévost. Vous pouvez le rejoindre au 436-9321 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi. Un représentant prendra connaissance de votre dossier et tentera de répondre à vos questions afin de vous éclairer et ainsi justifier la valeur marchande de votre propriété. Pour tout dossier litigieux, nous vous suggérons de prendre rendez-vous afin de consulter les documents et de demander une nouvelle visite de votre propriété. L'adresse de la MRC est le 236, rue du Palais à Saint-Jérôme.

Que pouvez-vous faire lorsque vous n'êtes pas satisfait d'une inscription au rôle d'évaluation municipale ?

Vous devez déposer une demande de révision à la MRC de La Rivière-du-Nord avant le 1^{er} mai 2001.

Nous vous rappelons que vous pouvez communiquer avec l'évaluateur municipal pour toute information relative à l'évaluation municipale. Vous pouvez également consulter le site internet à l'adresse suivante : mrcriviere-dunord.qc.ca.

ANALYSE FONCIÈRE DES VALEURS 2000 VS 2001

L'évaluateur a procédé à l'équilibration du rôle d'évaluation. Le but visé étant de s'assurer des variations de l'état de votre propriété et des conditions du marché immobilier environnant votre secteur, ceci fait en sorte que les valeurs des propriétés subissent des variations durant les 3 ans du rôle.

De plus, l'offre et la demande de propriété sur notre marché, la tendance économique de la région ou les coûts de construction sont parmi quelques éléments qui influencent la valeur des immeubles.

L'évaluateur a tenu compte de plusieurs indicateurs dont la proportion médiane qui a pour but de mesurer le niveau du rôle par rapport à la valeur réelle des immeubles.

Nous pouvons, ainsi, dire qu'en 1998 et 1999 la proportion médiane était de 101%, en 2000, elle était de 105% et en 2001 elle est de 100%.

Pour l'ensemble des catégories imposables, il a été observé que le rôle triennal 1998-2000 a subi une hausse de 4,71% pour l'immeuble dont 3,22% pour les terrains et 5,14% pour les bâtiments.

VARIATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

Sur l'ensemble des valeurs déposées c'est-à-dire terrains vacants, maisons, commerces, ce qui représente plus de 4000 fiches d'évaluation, nous constatons les faits suivants :

17,5% ne subiront aucune hausse et aucune baisse

10,3% subiront une baisse de la valeur foncière variant de 100 \$ à 20 000 \$

72,2% subiront une hausse réparatis selon les pourcentages suivants :

14 %	de 100 \$ à 2000 \$
14,5 %	de 2100 \$ à 4000 \$
16,5 %	de 4100 \$ à 6000 \$
9,2 %	de 6100 \$ à 8000 \$
6,7 %	de 8100 \$ à 10000 \$
7,7 %	de 10100 \$ à 15000 \$
3,6 %	de 15000 \$ et plus

L'évaluateur établit une classe de bâtiment correspondant à un niveau économique. Ces classes sont les suivantes : Excellent, Bon, Standard, Passable, Mauvais. Ces classes donnent une description quantitative et qualitative des matières utilisées dans la construction résidentielle.

L'évaluateur compare également les ventes des immeubles dans le secteur ou l'unité de voisinage et les prix de vente du bâtiment indexé versus le coût neuf déprécié.